

"Une situation qui demeure compliquée"

Quelle est la situation de la CCI par rapport aux démarches effectuées pour bénéficier de financements supplémentaires ?

Si nous obtenons une dotation complémentaire de la part de la CCIR, ce qui pour l'heure s'avère raisonnablement envisageable, son montant s'élèverait à 120 000€ et limiterait à 437 000 € la diminution de la Taxe pour frais de chambre consulaire (TFC) à absorber par rapport à la ressource fiscale perçue en 2018. Mais pour autant, dans la mesure où la TFC couvre structurellement 80 % de nos charges de fonctionnement hors formation, notre CCIT demeure confrontée à une situation compliquée qui appelle l'adoption d'un plan d'économies portant notamment sur la masse salariale, notre premier poste budgétaire.

Combien de postes budgétaires ont-ils été supprimés depuis la mise en place du plan de redressement financier ?

Depuis la décision du gouvernement de réduire régulièrement la

TFC affectée au réseau des CCIT, 9 postes d'agents statutaires auront été supprimés et un CDD non reconduit, sur un effectif de 38 personnes. Mais si le gouvernement n'instaure pas un dispositif de compensation pour les CCIT hyper-rurales au travers du SMAC, nous serons dans l'obligation de procéder à de nouveaux licenciements.

Quelles sont les échéances à venir pour la CCI 04 ?

Si la trajectoire annoncée par Bruno Le Maire est appliquée dans son intégralité, sans dispositif de compensation pour les CCIT hyper-rurales, l'avenir sera compromis. Nous étudions un rapprochement avec d'autres CCIT territoriales (05, Pays d'Arles et 84) et nous explorons la voie de mutualisations avec la CCIR et d'autres CCIT tout en réorientant nos interventions sur quelques domaines d'activité et développer dans chacun d'eux une expertise distinctive utile à la compétitivité de nos entreprises et à nos bassins d'emploi.

E.F.